Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA SARTHE

La Préfète

Direction départementale des territoires de la Sarthe
Service Urbanisme et Aménagement
Unité Application du droit des sols
Affaire suivie par : Françoise Aubourg
Tél : 02 72 16 40 56
Courriel : francoise.aubourg@sarthe.gouv.fr
Réf : SUA/ADS/2015_20

Le Mans, le 22 JUIN 2015

Mesdames et Messieurs les Maires des communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, mes services ont élaboré un vade-mecum à l'usage des maires et des agents chargés de l'instruction des actes d'urbanisme.
Ce document a été remis à vos services instructeurs lors de la réunion de travail du 19 juin 2015.

J'ai le plaisir de vous informer que je l'ai mis à votre disposition sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe afin de vous apporter toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin lors de la prise de compétence de l'application du droit des sols.

La Direction Départementale des Territoires, service Urbanisme et Aménagement, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

Thierry BARON